

M. L. P. S.

Mouvement pour la Liberté de la Protection Sociale

165, rue de Rennes 75006 PARIS

Communiqué du 28 janvier 2013

Le MLPS a retrouvé l'homme qui a ruiné les Français !

Seuls les initiés le connaissent. Pendant près de 30 ans, Michel Petite a été l'homme le plus puissant d'Europe. Il a été le conseiller juridique de tous les présidents de la Commission européenne depuis 1991 et en a dirigé le service juridique de 2001 à 2007. C'est à ce dernier poste qu'il a empêché la Commission d'agir contre la France, dont le gouvernement refusait d'appliquer les directives abrogeant le monopole de la sécurité sociale.

Pourtant par une lettre du 4 octobre 2001, la Direction générale du Marché intérieur, compétente pour veiller à l'application des directives, nous avait confirmé officiellement que les directives européennes étaient applicables à la sécurité sociale.

Mais dès l'arrivée de Michel Petite à la tête du service juridique, la Commission s'est refusée à intervenir contre la France, alors que c'était son devoir.

Le MLPS a eu plusieurs fois l'occasion de se rendre à Bruxelles et d'alerter les services de la Commission sur les difficultés qu'il éprouvait à obtenir l'application en France des directives et de leurs lois de transposition. Les services de la Commission nous assuraient toujours de leur approbation de nos analyses et nous promettaient une lettre officielle qui viendrait clore le débat en notre faveur. Quand la lettre arrivait, elle disait le contraire de ce qui avait été promis. Les responsables de la Commission que nous avons rencontrés se confondaient ensuite en excuses en disant : « Nous ne pouvons rien contre le service juridique ! » Lequel était précisément dirigé par le Français Michel Petite.

Bien entendu, la responsabilité principale de cette violation du droit incombe aux présidents Chirac et Sarkozy, mais sans la complicité de Michel Petite, ils

n'auraient pas pu maintenir le monopole de la sécurité sociale en vie artificielle pendant si longtemps. « Le service juridique constitue traditionnellement l'un des pôles principaux d'influence française à la Commission européenne », déclarait Michel Petite en 2004. Il a su le démontrer au détriment de l'Etat de droit !

Aujourd'hui, Michel Petite est avocat au bureau français du grand cabinet international Clifford Chance, place Vendôme à Paris, à deux pas du ministère de la justice. Il a également été nommé en 2010 au comité d'éthique de la Commission. Le Corporate Europe Observatory, une organisation non gouvernementale qui traque les conflits d'intérêts dans l'Union européenne, a porté plainte contre Michel Petite, l'accusant d'être juge et partie puisque le cabinet Clifford Chance compte parmi ses clients le groupe cigarettier Philip Morris International, alors que la Commission a reconnu que Michel Petite est intervenu en septembre 2001 et septembre 2012 dans des réunions consacrées à la directive tabac. Mais la Commission considère cela comme normal ! Ethique, vous avez dit éthique ?

En empêchant la liberté de la protection sociale de s'appliquer en France, Michel Petite a permis à l'Etat de maintenir un niveau de charges qui a ruiné les entreprises françaises, provoqué une énorme augmentation du chômage et plongé des millions de Français dans la précarité et, pour beaucoup, dans la misère.

Le MLPS exige que des poursuites soient engagées contre Michel Petite.